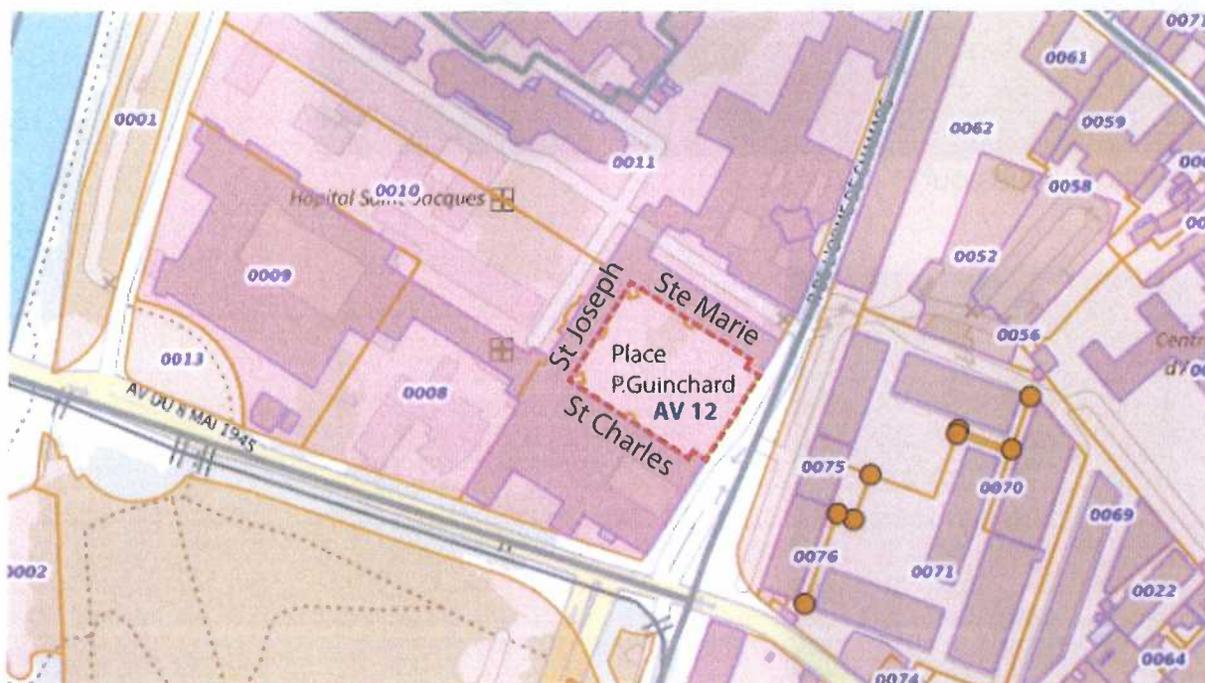


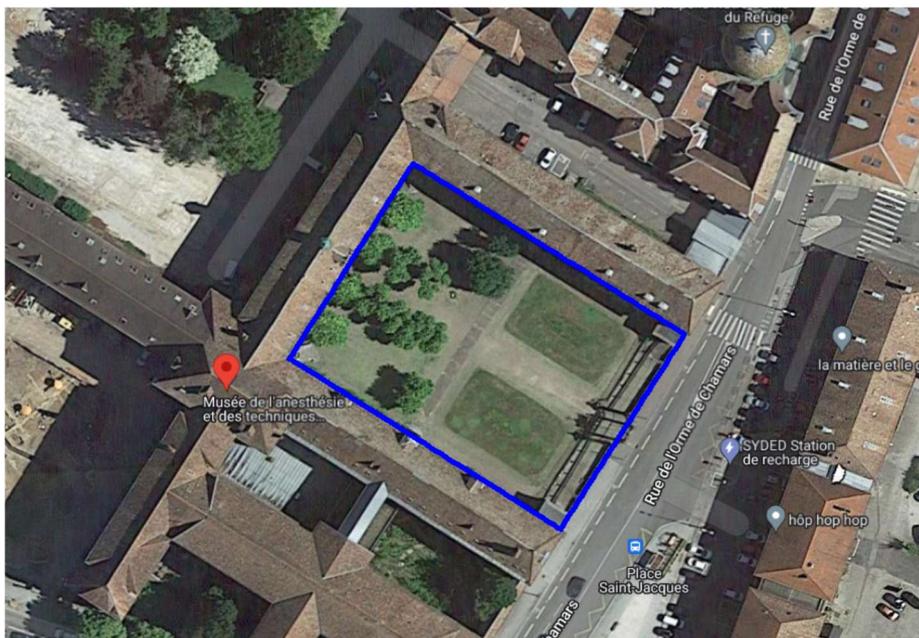
PA 2 Notice descriptive

Le présent permis d'aménager concerne la requalification de la cour d'honneur de l'ancien hôpital St Jacques à Besançon cadastrée AV 12.  
Le périmètre concerne la cour d'honneur, rebaptisée place Paulette Guinchard en 2023, au droit des façades des bâtiments Ste Marie, St Joseph, St Charles et de la grille donnant sur la place St Jacques. Le périmètre est inclus dans le Site Patrimonial Remarquable de Besançon couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien.



Cadstre Parcelle AV12

PA 250562380009



Orthophoto de la cour



Vue aérienne de la cour

## Approche historique

« L'hôpital Saint-Jacques est construit en 1686 à l'instigation de Monseigneur Grammont, archevêque de Besançon, et devient l'hôpital général par lettre patente de Louis XIV. Une fois terminé en 1702, il fait partie des plus beaux hôpitaux du royaume. Les mansardes, qui atténuent la sécheresse des lignes de chaque comble, les 19 fenêtres d'appelée au haut des trois parties du bâtiment, les balcons en fer forgé, le promenoir du bas avec ses voûtes gracieuses, la cour, aux vastes projections, destinée aux malades, la grille majestueuse qui ferme le quadrilatère du côté de la rue, et à l'intérieur la pharmacie Gascon, l'autel dans son décor d'église entre les salles, tout cela vous rappelle le grand siècle de Louis XIV, tout cela

aussi dissipe les appréhensions de ceux qui voient dans les hôpitaux une douloureuse prison. A Saint-Jacques tout va de pair, le confort du logis et celui des soins ! »

Composé à l'origine de terrains marécageux, ce secteur fut occupé tardivement par rapport au reste de la Boucle et a subi de nombreuses mutations au cours du temps. La construction de l'hôpital Saint-Jacques constitue une des plus importantes mutations dans la morphologie urbaine du secteur. Le projet initial, comprenant uniquement les 3 corps de bâtiments autour de la cour d'honneur, a été possible grâce au regroupement de petites propriétés.

- **1671-1698** : Acquisition des terrains
- **1685** : Les plans du chanoine Magnin
- **1686** : Appel d'offres et début des travaux
- **1677** : Vauban démarre les fortifications pour 18 ans (1695)
- **1691** : Accueil des premiers malades
- **1697** : Chantier de l'aile gauche et de la chapelle du carrefour
- **1702** : Achèvement du gros œuvre
- **1703** : Pose de la grille (sculpteur François Choye) par le serrurier Nicolas Chapuis. Pose de l'horloge des frères Dumont
- **1707** : Achèvement de l'hôpital et transfert de l'université de Dole à Besançon.

Le développement de l'hôpital a également conduit à la construction de multiples extensions, d'abord en continuité avec l'édifice originel, puis à proximité immédiate. De nombreux bâtiments ont été construits tout au long des XIXe et XXe siècles. Le site sera délaissé par le CHU en 2012 puis cédé en 2023.

PA 0 2 5 0 5 6 2 3 B 0 0 0 9



1702

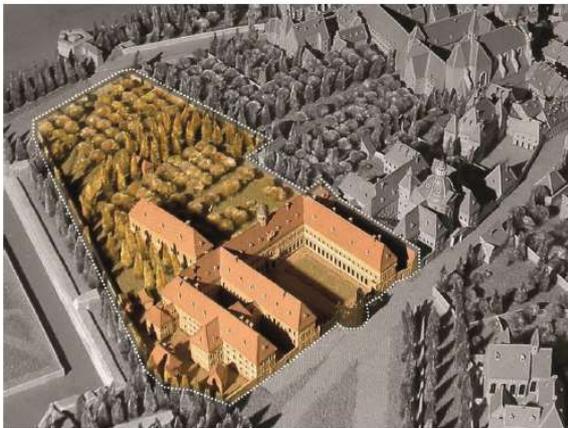
## 1702

En 1702, le site Saint-Jacques se développe dans la boucle, sur une frange de l'emprise bâtie de la ville. L'hôpital Saint-Jacques est alors un des rares bâtiments à proximité du marécage en voie d'assainissement. L'hôpital se situe très tôt dans une situation de mise à distance au centre-ville et d'enclave (raisons sanitaires...).



## Hôpital général en damier

Architecte : projet de Jacques Magnin.  
Construit de 1686 à 1703...à 1715



*Plan relief de Besançon  
1722*



*Grille de la cour d'honneur,  
1703*



*L'autel des malades  
1697*



### **Grille d'honneur**

*La grille de l'hôpital Saint-Jacques est due au ferronnier Nicolas Chapuis (sculpteur François Choye). Elle lui vaudra d'être fait citoyen de Besançon en 1703.*



### **Grille d'honneur**

*Tibi derelictus est pauper. Orphano tu eris adjutor*  
« C'est à toi que s'abandonne le malheureux. C'est toi qui viens en aide à l'orphelin »

PA0250562380009

## La cour d'honneur (Paulette Guinchard) aujourd'hui

La Cour d'honneur (Place Paulette Guinchard) est actuellement composée de 2 parterres enherbés, de circulations en graviers et dalles béton, plantée de 5 tilleuls, 1 érable, 9 platanes ainsi que 2 glycines. Sa domanialité est Ville de Besançon.



Photo 1



Photo 2



Photo 3



PA 0 2 5 0 5 6 2 3 8 0 0 0 9

### **Enjeu du projet et aménagements projetés**

Cette cour a pour vocation d'être un espace public ouvert au public.

La requalification de la cour accompagnera la mutation des surfaces des bâtiments adjacents. Ste Marie et St Charles seront transformés en logements, St Joseph restera visitable par le public (espaces patrimoniaux). Les façades seront également valorisées après ravalements lors d'opérations immobilières ce qui participera à améliorer l'attractivité de l'espace public. Son accessibilité sera toujours assuré de la même façon qu'actuellement c'est-à-dire par la grille principale sur la place St Jacques, par un passage situé entre St Joseph et Ste Marie, par un porche sous St Joseph.

Les arbres présents et la glycine seront maintenus (sauf si constat de maladie nécessitant abattage), d'autres arbres seront plantés afin de procurer ombrage et fraîcheur.

Les sols seront désimperméabilisés et composés de stabilisé pour les circulations, de pavés calcaires à joints enherbés en pieds de façades, de massifs en pleine terre et

l'accessibilité handicapé à la coursive du bâtiment St Charles sera assurée par rampe en béton sablé. Des parterres seront enherbés aux pieds des arbres.

Quelques mobiliers urbains seront disposés dans l'espace de la cour : fontaine à boire, bancs, chaises, signalétique, poubelles, les statues existantes et la grille d'honneur seront restaurées.

La gestion des eaux pluviales des 3 versants de toitures des bâtiments St Joseph, Ste marie et St Charles sera assurée par infiltration. Aucun réseau autre que ce qui permettra une infiltration et autre que l'adduction d'eau pour les fontaines ne sera présent dans cet espace, l'actuel réseau d'adduction d'eau sera supprimé.